



Programme de formation

MEDIATEUR(TRICE) SOCIAL(E)

Accès aux Droits et Services

Public visé par la formation et prérequis

Public visé :

Les personnes qui sont ou souhaitent devenir médiateur ou agent de médiation dans les structures accueillant différents types de publics (habitat collectif ; espace public ; transports ; accès aux services ...).
Sont concernés les personnes faisant fonction de médiateur ; les agents de préventions et de médiation ; les personnes ayant un bac prof « service de proximité et vie locale » ; les personnes en reconversion professionnelle ; les personnes en situation de demandeur d'emploi.

Prérequis :

Il n'y a pas de prérequis pour accéder à la formation.

Les candidats à la formation font l'objet d'une sélection après un entretien de positionnement.

Objectifs de la formation

- ✓ L'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du titre de Médiateur(trice) Social(e)
- ✓ La qualification des professionnels du secteur de la médiation
- ✓ La connaissance des champs professionnels de la médiation
- ✓ La connaissance des publics du médiateur
- ✓ L'apprentissage de base donnant accès à une culture professionnelle
- ✓ Une meilleure connaissance de soi favorisant une prise de distance par rapport
Aux situations professionnelles rencontrées, une analyse réflexive de sa pratique
- ✓ L'acquisition de techniques et d'outils de médiation
- ✓ L'apprentissage et/ou approfondissement des outils bureautiques
- ✓ L'entraînement aux écrits professionnels
- ✓ La capacité à prendre sa place dans une équipe de médiation

Un développement des capacités d'écoute et de communication avec les personnes.

Contenus de la formation :

Le titre professionnel comporte trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui peuvent s'acquérir soit à la fin d'une année de formation par la certification finale, soit chacun indépendamment, soit encore par la voie de la VAE :

1. CCP 1 « Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire » ;
2. CCP 2 « Assurer un service de médiation » ;
3. CCP 3 « Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale ».

BLOC DE COMPETENCES	INTITULE	NOMBRE D'HEURES
CCP 1 « Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire » (70 Heures)	Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activités	28 Heures
	Identifier les acteurs en lien avec son activité et s'insérer dans des réseaux existants	21 Heures
	Contribuer à la veille sociale sur un territoire d'activité	21 Heures
CERTIFICATION	Préparation à la certification + CERTIFICATION	7 Heures
CCP 2 « Assurer un service de médiation » (105 Heures)	Accueillir les personnes et présenter le cadre de la médiation sociale	14 Heures
	Identifier avec la personne les différentes composantes d'une situation	10.5 Heures
	Contribuer à la résolution de situations conflictuelles par un processus de médiation sociale	10.5 Heures
	Rétablir la communication entre une personne et une structure par un processus de médiation sociale	14 Heures
	Accompagner la personne dans la mise en œuvre de ses démarches	14 Heures
	Faciliter l'accès aux droits et aux services dématérialisés	14 Heures
	Rendre compte de son activité	14 Heures
	Analyser sa pratique de médiateur social accès aux droits et services	14 Heures
CERTIFICATION	Préparation à la certification + CERTIFICATION	7 Heures
CCP 3 « Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale » (70 Heures)	Contribuer à l'élaboration et à la construction d'une activité support à la médiation sociale	28 Heures
	Contribuer à la mise en œuvre d'une activité support à la médiation sociale	21 Heures
	Participer à l'évaluation d'une activité support à la médiation sociale	21 Heures
CERTIFICATION	Préparation à la certification + CERTIFICATION	7 Heures

TOTAL	266 Heures
--------------	-------------------

Durée de la formation et modalités d'organisation :

- **Formation théorique** : 266 heures
- **Formation pratique** :
 - 490 heures (soit 14 semaines) à 735 heures (soit 21 semaines) pour les demandeurs d'emploi ;
 - 350 heures (soit 10 semaines) pour les personnes en emploi hors champ de la médiation ;
 - 175 heures (soit 5 semaines) pour les personnes en emploi dans le champ de la médiation

Pour la formation pratique, une rencontre est organisée entre le référent de formation et les tuteurs de stage.

Le site de formation se situe au 1011 rue du Pont de Lavérune à Montpellier.

La formation débute en janvier et se termine en juin.

La formation est organisée en session d'une à deux semaines par mois en moyenne (pour les cours théoriques) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le nombre d'apprenants par groupe a été fixé à 15.

Qualité des formateurs :

Le Référent de la formation : Deli MUEPU- responsable de formation Médiateur Sociale – Docteur es sciences.
Système d'échange et de suivi avec le stagiaire : des temps de coordination en promotion, des rendez-vous individuels à la demande, des contacts autant que nécessaires par la plateforme e-campus.

Chantal BLANC : Formatrice – CAFDES ; ancienne directrice d'établissement médico-social ; Accompagnement dans l'analyse du positionnement professionnel.

Cécile NONIN : Directrice « Villes et territoires Occitanie ».

Driss EL BANE : Formateur ; Chef de projet « politique de la ville » ; Etude du territoire, des réseaux et des publics.

Muriel FROEHLICH : Formatrice – Docteure en droit ; responsable de formation Médiation familiale ; Politiques publiques.

Sandra GILLES : Formatrice – Conseillère en Economie Sociale et Familiale ; Outils bureautiques et méthodologie de projet.

Rachida PALUMBO : Formatrice – Médiatrice scolaire ; Outils et techniques de médiation ; mises en situation.

Christine PONT : Formatrice – Cadre pédagogique FAIRE-ESS ; le travail social face aux diverses mutations tant sociétales qu'environnementales.

Eric ONNEN : Formateur – Médiateur familial ; Historique de la médiation, cadre de la médiation sociale, mises en situation

Didier SOULE : Formateur - Master 1 Professionnel « Pratique réflexive intervention sociale » ; ancien chef de service dans une maison d'enfants à caractère social ; : Méthodologie de la rédaction du dossier professionnel et accompagnements individualisés.

Méthode pédagogique :

Pédagogie interactive et positive : alternance entre les apports théoriques, l'analyse des situations, les propositions pratiques pour permettre une assimilation des apports théoriques et l'émergence des questions et pistes de réflexion chez les stagiaires.

Moyens pédagogiques :

Plus de 6000m² de bâtiments sur un campus de 3 hectares

3 salles informatiques

1 salle de vision conférence

De nombreuses salles de travail

Un amphithéâtre de 250 places

Un centre de reprographie

Salles équipées de vidéoprojecteur

Tableaux et paper board

Un centre de ressources :

Un fonds documentaire en libre accès (livres, périodiques, ressources électroniques et multimédia, mémoires des formations de l'IRTS, littérature grise, dossiers, bibliographies...).

Une salle de projection audio-visuelle, un espace multimédia, une salle informatique.

Une base de données bibliographiques répertoriant tous les documents (et interrogeable à distance).

Un accompagnement personnalisé dans vos recherches et vos études.

Site internet : toutes les informations sur nos formations, les manifestations, la vie étudiante,

Le sociographe... (www.faire-ess.fr)

Une newsletter thématique permet d'être informé de l'actualité (formation, colloque/journée, VAE, Sociographe...).

E-campus : espace réservé aux étudiants : organisation, calendrier pédagogique, ressources en ligne...

Wifi : possibilité de se connecter avec un ordinateur sur le campus de Montpellier.

L'IRTS développe un service Mobilités qui permet aux étudiants d'élaborer des compétences opérationnelles en matière d'intervention socio-éducative qui prennent en compte les spécificités européennes et internationales. Stage, semestre à valider hors frontières, séminaires, universités d'été, etc.

L'IRTS propose à chacun la possibilité de valoriser sa formation par un supplément d'ouverture à l'autre (Programme Interreg, ERASMUS, Avenir, stages internationaux...).

Evaluation / sanction de la formation :

A la fin de chaque CCP, il y a une « Evaluation Ecole » qui est effectuée. Pour chaque stagiaire, ces évaluations seront groupées dans le « Livret d'évaluations passées en cours de formation » ; livret qui est destiné au jury de certification.

Entraînements pour chaque certification : à la fin de la formation un temps de préparation à la certification est prévu avec des mises en situation.

Certification

Chaque candidat est évalué par un jury habilité par la DREETS lors d'une épreuve orale avec une mise en situation. Le jury tient également compte du « Dossier Professionnel » du candidat ainsi que du « Livret des évaluations passées en cours de formation ».

Pour obtenir le « Titre Professionnel » de Médiateur social, le candidat doit avoir validé les trois CCP

Evaluation du dispositif de formation :

Un bilan de la formation est effectué au terme de celle-ci. Il fait l'objet de la mise en place d'axes d'amélioration conformément à la Politique d'Amélioration Continue de la Qualité.